

Les crédits

catégorie de gestion où les politiques s'établissent, où se prennent les décisions, où se modèlent et s'orientent l'esprit même de la fonction publique.

C'est en partie ce qui m'inquiète au sujet de Fonction publique 2000, du Centre canadien de gestion et des diverses autres initiatives que le gouvernement prend pour décentraliser et déléguer le pouvoir décisionnel. La Commission de la fonction publique est chargée d'engager selon le mérite des candidats. Mais nous n'avons pas pu établir si l'embauche se fait selon le mérite et selon d'autres facteurs secondaires comme la couleur de la peau ou l'accent. Je crains qu'en créant une classe de cadres d'élite, nous ne renforçons la petite tour d'ivoire où se réfugient nos 4 000 gestionnaires supérieurs. Nous encourageons et nous perpéтуons l'exclusion de ceux qui ne répondent pas tout à fait aux normes.

Il existe des moyens proactifs d'accroître l'équité en matière d'emploi, mais la fonction publique du Canada ne les met pas en oeuvre. On ne sensibilise pas systématiquement les gestionnaires aux motifs inconscients qui commandent leurs choix de personnes à engager ou à qui accorder de l'avancement. Essentiellement, nous sommes portés à considérer comme plus compétentes les personnes qui nous ressemblent le plus. Il y a un besoin criant de programme proactif chez les gestionnaires de la fonction publique afin de dégager leur mentalité, de leur faire voir et comprendre comment ils font inconsciemment de la discrimination. Il faut aussi, par un programme proactif, agir au niveau de l'embauche auprès des personnes pour qui les caractéristiques culturelles, les barrières linguistiques et les origines différentes peuvent être des obstacles à l'embauche. Il faut nous débarrasser de ces facteurs négatifs. Il faut vérifier, dans le cas de ceux qui n'ont pas été engagés ou interviewés, pour quelle raison et dans quelle mesure la discrimination, même inconsciente, a pu jouer.

Il y a de multiples domaines où les Canadiens attendent du gouvernement un exemple de justice, d'équité et d'égalité. J'ai été consternée l'an dernier de voir le gouvernement refuser d'apporter au projet de loi sur l'assurance-chômage un amendement qui aurait garanti à tous les groupes victimes de discrimination un accès équitable aux possibilités de formation et d'emploi offertes dans le cadre du régime d'assurance-chômage. Je ne puis comprendre ni expliquer comment notre gouvernement, y compris la ministre responsable de la Condition féminine et le secrétaire d'État et y compris des gens qui ont pour responsabilité de faire respecter l'égalité dans la

société canadienne, ont pu voter contre cet amendement. Mais ils l'ont fait.

Je ne puis comprendre pourquoi je reçois de l'Assemblée des Premières Nations du Canada une lettre disant que le secrétaire d'État a refusé d'accorder des fonds pour l'alphabétisation à moins d'obtenir l'approbation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ne peuvent-ils pas demander à bénéficier d'un programme national au même titre que n'importe quel autre groupe de citoyens de notre pays? Veut-on leur dire qu'ils n'y sont pas admissibles parce qu'ils sont des autochtones? Voilà le genre de choses qui se produisent couramment au gouvernement et qu'il faut faire disparaître.

C'est bien gentil de parler de beaux principes, mais il faut regarder la réalité en face. Il faut voir les recenseurs faire leur tournée à l'époque des élections et changer d'attitude devant des gens d'une autre couleur de la peau et leur demander où ils sont nés. Ils ne posent pas cette question aux blancs.

Au moment où le monde devient plus ouvert, des gens d'autres nations, d'autres milieux culturels et linguistiques, se révèlent de précieux atouts pour notre pays. Ils devraient avoir leur place aux échelons supérieurs des instances de prise de décision, de conception des programmes gouvernementaux, mais on ne les y trouve pas. Je presse les députés d'en face de jeter un coup d'oeil franc et ouvert à nos propres pratiques d'embauche et de promotion et de les améliorer.

Mme Browes: La députée qui vient de parler a consacré une partie de son intervention à parler de la fonction publique et plus particulièrement d'un jugement rendu très récemment concernant l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur.

• (1410)

Je voudrais simplement lire la décision rendue par le gouvernement à ce sujet, car nous étions préoccupés par la politique de la fonction publique à l'égard de la rémunération et de la valeur des emplois. En janvier 1990, tout juste la semaine dernière, le président du Conseil du Trésor a annoncé un rajustement rétroactif de 317 millions de dollars pour assurer la parité salariale dans quatre groupes à prédominance féminine de la fonction publique.

Ce rajustement rétroactif s'élèvera en moyenne à quelque 4 800 \$ par personne. Un montant supplémentaire de 76 millions de dollars sera porté aux rajustements annuels à compter d'avril 1990. Ces rajustements sont le fruit du travail accompli depuis 1985 par un groupe patronal-syndical chargé d'assurer la parité salariale dans la fonction publique. Il a effectué une étude sur les